Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 116 (1990)

Heft: 23

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

	anisateur Sujet Conditions d'admission Date de IA					
Organisateur	Sujet' CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page		
Commune de Monthey/VS	Centre scolaire, locaux pour le service du feu et restructuration urbaine à Monthey, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais, architectes originaires du Valais établis en Suisse, architectes inscrits au REG A ou B, originaires ou domiciliés dans les cantons de Vaud, Genève, Fribourg, Neuchâtel, du Jura et du Tessin	Novembre 90 (juillet 90)	13/90 B 108		
Chemins de fer fédéraux CFF	Concours du pont de Zurich-Wipkingen, invitation aux candidatures	Architectes disposant d'une expérience dans le do- maine de l'urbanisation et du génie civil. Qualifica- tion préalable	(16 nov. 90)			
Commune de Brigue- Glis/VS	Extension de l'école pri- maire et salle de gymnasti- que, CP	Architectes établis en Haut-Valais ou originaires de cette région (REG A ou B, registre professionnel valaisan, dipl. EPF ou ETS)				
Municipalité de Porrentruy/JU	Ensemble de logements à loyers modérés « Les Plan- chettes », CP	Architectes inscrits au Registre professionnel canto- nal, architectes domiciliés ou établis dans le Jura des 7 districts ou à Bienne, inscrits au REG A ou B, ou di- plômés EPF avant le ler janvier 1989, architectes d'origine jurassienne établis ou domiciliés hors du canton et inscrits au REG A ou diplômés des Hautes Ecoles avant le ler janvier 1989	26 nov. 90 (15 juil. 90)			
Società di Banca Svizzera	Stabile amministrativo del- la SBS a Pazzallo TI, CP	Aperto agli iscritti all'OTIA o alla SIA, ramo architettura, aventi domicilio fiscale nel Cantone Ticino al momento dell'iscrizione al concorso; architetti attinenti del Cantone Ticino o domiciliati in Mesolcina che, pur non essendo iscritti all'OTIA, perchè domiciliati fuori cantone, possiedono i requisiti professionali che ne permettono l'iscrizione	3 dic. 90 (29 giugno 90)			
Ville de Lausanne – Direction des travaux et Direction des écoles	Bâtiment scolaire à L'Her- mitage, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud ainsi que les architectes originaires du canton	3 déc. 90 (dès le 15 juin 90)	13/90 B 108		
République et canton de Neuchâtel	Centre d'entretien de la RN5, expertise autos et ga- rage de l'Etat, Boudry, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton, inscrits au Registre neuchâtelois des architectes avant le 1er janvier 1990, architectes originaires du canton inscrits au REG A ou B avant le 1er janvier 1990	12 déc. 90 (dès le 3 sept. 90)	19/90 B 151		
Commune de Châtel- Saint-Denis/FR	Aménagement d'un centre aux Paccots, CI	Urbanistes, architectes, architectes-paysagistes éta- blis ou domiciliés en Suisse et urbanistes, archi- tectes, architectes-paysagistes suisses établis à l'étranger	21 déc. 90 (3 août 90)	12/90 B 99		
Département des travaux publics du canton de Lucerne	Clinique psychiatrique à l'hôpital cantonal, Lucerne, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Lucerne au moins depuis le les janvier 1989 ou origi- naires de ce canton	21 déc. 90			
Commune de Chalais/VS	Centre scolaire à Vercorin, CP	Architectes établis en Valais depuis le ler janvier 1989 et architectes valaisans établis en Suisse, inscrits au Registre valaisan des architectes, au REG A ou B, dipl. EPF, ETS ou EAUG ou titulaires d'une formation équivalente	15 mars 91	23/90 B 99		
Commune de Therwil/BL	Quartier Baselstrasse, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le district d'Arlesheim ou originaires de la commune de Therwil	11 janvier 91 (31 août 90)			
Canton de Schaffhouse	Clinique psychiatrique à Breitenau/SH, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le ler janvier 1989 ou originaires de ce canton	11 janv. 91 (dès le 13 août 90)			

Villa da Vanan	Cufation diam commission	And it are the second of the s	10 1 01	0.400
Ville de Vevey	hôtelier, récréatif et cul- turel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1990 ou originaires de celui-ci	(pas de délai d'inscription)	8/90 B 54
Maison Caodura Vicenza (I), ville de Vicenza	Prix «Andrea Palladio»	Architectes et ingénieurs de tous pays de moins de 40 ans au 1 ^{er} janvier 1991	31 janv. 91	
République et canton du Jura	Centre d'enseignement professionnel, industriel et artisanal, Delémont, CP	Architectes inscrits au Registre professionnel canto- nal, architectes d'origine jurassienne établis ou do- miciliés hors du canton avant le ler janvier 1990, diplômés des Hautes Ecoles ou inscrits au REG A ou B; membres de la section jurassienne de la SIA	ler fév. 91 (14 sept. 90)	15-16 90 B 12
Département cantonal des bâtiments, Fribourg	Aménagement de la pati- noire et projet de deux sal- les omnisports, Saint-Léo- nard, Fribourg, CI+CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg, architectes originaires de ce canton, autorisés à pratiquer au moins depuis le 1er juin 1990 + 6 bureaux invités	8 fév. 91 (14 sept. 90)	17/9 B 13
Direction des constructions publiques du canton de Zurich	Ecole supérieure de com- merce et d'administration, Winterthour, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zurich au moins depuis le ler janvier 1988 ou originaires de ce canton		
CFF, direction du IIIc arrondissement, commune de Turgi	Emprise de la gare de Turgi, CP/CI	Architectes établis ou domiciliés dans le canton d'Argovie avant le ler janvier 1990 ou architectes originaires du canton	15 mars 91 (3 sept. – 28 sept. 90)	
Europan-Suisse	Concours d'architecture public au niveau européen, CI	Architectes âgés de 40 ans au plus, domiciliés en Suisse ou dans un autre pays membre Europan, dipl. EPF, EAUG ou ETS, ou inscrits au REG A ou B	18 mars 91 (31 déc. 90)	21/9 B 18
Direction des travaux publics du canton de Berne	Rénovation du domaine agricole de Bellelay, CP	Architectes exerçant dans les districts de Bienne, Courtelary, Moutier et La Neuveville avant le lerjan- vier 1990 ainsi que quelques spécialistes invités		19/9 B 15
Commune de Zoug	Logements pour person- nes âgées et logements fa- miliaux, Zoug, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug depuis le 1 ^{er} janvier 1990, ou originaires de ce canton		
Ville de Samarcande URSS)		Architectes ou urbanistes autorisés à exercer dans leur pays, équipes dirigées par un architecte ou un urbaniste autorisé		21/9 B 18
Commune de Beringen, Schaffhouse	Extension des écoles sur le Zimmerberg, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Schaffhouse au moins depuis le 1er janvier 1988 ou originaires de ce canton	1	
GEP Gesellschaft hemaliger Studierender ler ETH Zürich	Fontaine sur la terrasse de l'EPFZ, Zurich, CI	Etudiants, assistants et enseignants de l'EPFZ, de l'Université et de la Schule für Gestaltung, Zurich		
Nouveaux dans o	cette liste			
Fondation «Im Grüene», Rüschlikon/ZH	Hôtel, CP	Architectes domiciliés ou établis en Suisse ou au Liechtenstein avant le 1er janvier 1990	ler mars 91	
Bruno Piatti SA, Dietlikon/ZH	La nouvelle cuisine, CP	Professionnels et étudiants domiciliés en Suisse avant le ler janvier 1990	15 janv. 91	
Aunicipalité Ynnsbruck (A)	Stade du Bergisel, CI	Concours international d'idées (voir <i>Schweizer Ingenieur und Architekt</i> , N° 41 du 11 octobre 1990, p. 1179)		

Guin/FR

FR, CP

Cycle d'orientation, Guin/ Architectes originaires du canton de Fribourg ainsi 2 avril 91 que ceux domiciliés ou établis dans le canton avant (16 nov. 90) le ler janvier 1990

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Villars-sur-Glâne: extension du centre scolaire de Villars-Vert

En avril dernier, la commune de Villars-sur-Glâne (FR) lançait un concours de projets, «Villars-Vert II», en vue de l'extension de son centre scolaire 1.

Le jury s'est réuni les 10 et 11 octobre dernier pour examiner, juger et classer onze projets. Au terme de ses délibérations, il a décidé du classement suivant:

1er rang, 1er prix (Fr. 28000.-): Blaise Tardin et Jacqueline Pittet, architectes EPFL/SIA, Lausanne.

2º rang, 2º prix (Fr. 20000.-): Guido Ponzo,

architecte EPFL/SIA, Fribourg. Collaborateur: Przemyslaw Szyszko.

Antonio Cascione, architecte, 3e rang, achat (Fr. 4000.-):

Fribourg.

Collaboratrice: Alicia Escolar. Atelier d'architecture Pachoud. 4e rang, 3e prix (Fr. 4000.-); Verdon et Associés SA, Givisiez.

Collaborateurs: J. Kittel et N. Reymondin;

A. Willomet (maquette). 5e rang, 4e prix (Fr. 4000.-): Atelier Zéro 3 Peter Gamboni,

Stéphane Link, Letuan Nguiyen, architectes EPFL/SIA, Crissier.

Voir IAS 8/90, p. B 54.

Centre scolaire à Vercorin (VS)

Ouverture

L'administration communale de Chalais, en collaboration avec le Service cantonal des bâtiments, lance un concours d'architecture pour la construction d'une salle polyvalente et de cinq classes à Vercorin.

Le concours est ouvert à tous les architectes ayant leur domicile professionnel en Valais depuis une date antérieure au 1er janvier 1990, ainsi qu'à tous les architectes d'origine valai-

sanne et domiciliés en Suisse. Le règlement et le programme peuvent être obtenus auprès de l'administration communale de Chalais. Les personnes qui ont déjà versé la finance d'inscription de Fr. 400.- ne doivent pas se réinscrire, les documents leur seront envoyés directement.

Calendrier

Retrait des documents : à partir du 5 novembre 1990.

Rendu du projet: 15 mars 1991.

Europan 2 sans l'UIA

L'UIA fait savoir qu'elle ne peut accorder son soutien au concours Europan 21, qui déroge à l'esprit de la recommandation de l'Unesco approuvée par ses Etats membres. Sa décision s'appuie sur les considérations suivantes:

- la nature d'Europan 2 répond davantage à un «appel

- d'idées», lancé simultanément par plusieurs pays sur un thème, qu'à un concours international d'architecture et d'urbanisme;
- le programme précis est laissé au libre choix des concurrents:
- le thème, dont l'objectif est «... de faire réfléchir aux possibilités de recompositions urbaines à partir de nouvelles

stratégies dans lesquelles l'habitat jouerait un rôle principal ou déterminant ... » semble imprécis. Il porte à la fois sur «...la réalisation de logiques urbaines intégrant mieux l'habitat» et «...un projet de logements à travers quelques éléments significatifs»;

- les délais, deux mois et demi, sont trop courts pour qu'on puisse aborder sérieusement ces deux thèmes:
- les «récompenses» aux lauréats, de 8000 Ecus, et aux mentionnés, de 3000 Ecus, ne correspondent pas à une

- indemnisation conforme à l'importance du projet, du travail imposé et des frais qui en résultent :
- les jurys sont constitués de manière non conforme à la recommandation:
- les engagements de villes et aménageurs ayant proposé des sites ne sont pas explicites.

En conclusion, l'UIA considère que cette mise en compétition d'architectes de moins de 40 ans n'offre pas les garanties nécessaires quant aux résultats et qu'elle s'effectue aux dépens des architectes participants.

Actualité

Programme d'impulsion «Entretien et rénovation des constructions»

Appel aux instituts d'essais

Le programme d'impulsion «Entretien et rénovation des constructions» se propose d'apporter un soutien à tous ceux qui participent aux études de travaux d'entretien et de rénovation d'ouvrages existants travaux dont l'importance va toujours croissant. De plus amples informations sur ce programme seront publiées dans la presse spécialisée ces prochains mois, à l'occasion des premiers cours qui seront organisés. Dans l'immédiat, nous faisons ici appel à la collaboration des entreprises, sociétés et instituts dont un domaine d'activité est l'auscultation des ouvrages.

La connaissance de l'état d'un ouvrage est un élément primordial pour les décisions à prendre lorsque l'on prépare des travaux d'entretien et de rénovation. Pour l'aspect génie civil du programme d'impulsion «Entretien et rénovation des constructions», le groupe de travail «Méthodes de diagnostic» étudie les problèmes relatifs à la détermination et à l'évaluation de l'état d'ouvrages existants. Des groupes de travail et des commissions de diverses associations professionnelles se préoccupent également de ces problèmes et leurs travaux devront, le cas échéant, être pris en considération, soutenus ou coordonnés par le programme d'impulsion, mais sans qu'il y ait concurrence.

Le groupe de travail «Méthodes de diagnostic» a choisi de procéder par étapes. Dans une première étape, il est prévu d'établir un manuel sur les techniques d'auscultation. Ce document s'adressera essentiellement aux ingénieurs chargés de l'évaluation de l'état d'ouvrages ; il doit être présenté en été 1991, à l'occasion d'une série de cours qui seront organisés sur ce sujet. Le manuel donnera une vue d'ensemble des techniques d'auscultation existantes et utilisables dans la pratique courante. Les principales techniques d'auscultation feront chacune l'objet d'une fiche technique. Le manuel comprendra aussi une documentation sur des sujets choisis (tels que l'examen visuel des ouvrages). Il traitera des trois principaux types d'ouvrages:

- les constructions du ressort de l'ingénieur (y compris les structures des bâtiments)
- les routes
- les réseaux d'infrastructure. Ce n'est que dans une deuxième étape que le groupe de travail traitera des problèmes de la détermination et de l'évaluation de l'état des ouvrages.

Tant pour l'élaboration du manuel sur les techniques d'auscultation qu'en vue de la prépa-

Voir IAS 21/90, p. B 183.